

Doc. 11361
30 juillet 2007

Danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique

Recommandation 1779 (2007)

Réponse du Comité des Ministres
adoptée à la 1002^e réunion des Délégués des Ministres (12 juillet 2007)

1. Le Comité des Ministres a pris connaissance avec un grand intérêt des travaux consacrés par l'Assemblée parlementaire au danger de l'utilisation de l'approvisionnement énergétique comme instrument de pression politique.
2. La sécurité des approvisionnements, la liberté des transactions et du transit et le respect du droit sont à l'évidence des éléments importants d'une sécurité globale fondée sur les principes de la démocratie et de la prééminence du droit.
3. Le Comité des Ministres considère que le débat et les textes adoptés apportent une contribution précieuse sur ces questions d'une grande actualité. Il reconnaît comme particulièrement pertinent et relaie l'appel lancé aux Etats membres dans la Recommandation 1779 (2007) à respecter leurs engagements internationaux en matière d'énergie, à ne pas utiliser les approvisionnements énergétiques comme un instrument de pression politique. Dans ce contexte, le Comité des Ministres note que les participants au Sommet du G8 à Saint-Pétersbourg le 16 juillet 2006 ont indiqué dans le Plan d'action sur la sécurité énergétique mondiale adopté à cette occasion : « Nous soutenons les principes de la Charte de l'Energie et les efforts des pays participants pour améliorer la coopération énergétique internationale ». Le Comité des Ministres estime que le Traité sur la Charte de l'Energie devrait recevoir le plus grand nombre de ratifications possible.
4. Le Comité des Ministres note que l'Assemblée a inscrit ces demandes pressantes dans un cadre politique plus vaste, à savoir : l'invitation à concevoir et mettre en place une véritable stratégie paneuropéenne de l'énergie, fondée sur la solidarité et le respect de l'économie de marché, de la prééminence du droit et des intérêts de toutes les parties concernées.
5. La Recommandation 1779 (2007) vient à point nommé et les suggestions qu'elle formule seront certainement examinées avec la plus grande attention par les Etats membres. Pour autant, le Comité des Ministres n'est pas persuadé à ce stade que le Conseil de l'Europe, dans sa dimension intergouvernementale, constituerait aujourd'hui, deux ans après le recentrage des priorités d'action issu du Sommet de Varsovie, l'institution la plus appropriée pour prendre l'initiative de formuler les bases d'une stratégie européenne en la matière, avec l'aide suggérée d'un '*think tank*', puis de les tester dans le cadre d'une conférence paneuropéenne, comme le propose l'Assemblée parlementaire.
6. D'autres institutions semblent constituer des forums mieux adaptés pour négocier des politiques communes en la matière, parmi lesquelles l'Union européenne, l'Agence internationale de l'Energie et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, en tenant compte également des orientations fournies par la Commission du développement durable des Nations Unies. Les textes adoptés par l'Assemblée parlementaire leur seront transmis, en soulignant tout particulièrement les aspects relatifs au renforcement d'une sécurité globale fondée sur les principes de la démocratie et de la prééminence du droit, domaines dans lesquels le Conseil de l'Europe apporte une contribution spécifique.